

Le cheval et la société

Enya Dessibourg, ingénieure agronome et cavalière, est active dans la section cheval et société de la ZKV, la fédération de Suisse centrale de cavalerie et de sports équestres. Elle endosse le rôle de médiateur entre cavaliers et autres usagers de la nature.

L'équitation de loisir est de plus en plus appréciée. Parallèlement, la détention de chevaux est devenue une branche intéressante pour les agriculteurs. La ZKV comptabilise plus de 12'500 propriétaires de chevaux. 60% des chevaux sont détenus sur des exploitations agricoles, soignés par des agricultrices et des agriculteurs. Cela signifie que le cheval a sa place à la campagne.

Le cheval et la société

Bien qu'indispensable à tout un chacun, l'agriculture perd de plus en plus son ancrage dans la société. Le cheval y conserve quant à lui une certaine sympathie, ce qui est une chance pour le monde paysan. L'agriculteur qui a des chevaux en pension a un contact quotidien avec les propriétaires et est donc un parfait ambassadeur de sa profession. Quant aux cavaliers, ils ont le devoir de respecter le travail des agriculteurs. La ZKV s'attelle à promouvoir une conduite exemplaire, de manière à éviter que des interdictions soient prononcées. Malgré tout, la tentation de galoper à travers un champ est toujours là. C'est ce genre d'actes que nous essayons d'éviter à tout prix afin que les cavaliers puissent continuer de monter à l'extérieur.

Les cavaliers doivent emprunter les sentiers et les chemins. Même si les champs sont des terrains tentants, ce sont des surfaces privées. Un cheval pèse plus de 500 kilos et peut donc causer de gros dégâts. Il y a toujours la possibilité de demander à un agriculteur si un galop est possible sur une partie d'un champ qui serait momentanément adaptée. Dans tous les cas, le dialogue est primordial et peut éviter beaucoup de conflits.

La plupart des chemins de campagne ne sont pas privés. Certaines communes ont toutefois formulé des interdictions. La ZKV œuvre pour éviter d'en arriver là. Nous mettons notamment des panneaux à disposition pour indiquer aux cavaliers le comportement à adopter dans les villages et à travers la campagne.

Lors de dissensions, il faut chercher le dialogue avec la personne concernée. La ZKV endosse fréquemment le rôle de médiateur et discute avec les deux parties. Les litiges sont souvent dus à un manque de connaissances et de bonne volonté. La plupart du temps, nous parvenons à trouver un terrain d'entente avec les personnes impliquées. Néanmoins, nous constatons que l'indulgence de la société s'estompe petit à petit. En Suisse, nous sommes chanceux d'avoir autant de sentiers et de chemins à emprunter lors des balades à cheval. J'invite donc tous les cavaliers à rester sur les chemins et à respecter autrui. Dans tous les cas, respecter les règles est dans l'intérêt de chaque cavalier. Il s'évite ainsi de potentielles interdictions, voire même une expulsion de son écurie. Car au final, c'est la réputation de toute cette écurie qui est en jeu.

Le cheval et la circulation routière

Le cavalier et son cheval sont soumis à la Loi sur la circulation routière. Le cheval doit marcher sur la route et non sur le trottoir et le duo doit être bien visible. Quant aux conducteurs, ils ont le devoir de ralentir. Il faut rouler lentement et garder ses distances. Il y a encore trop de chauffeurs qui dépassent les chevaux trop près et trop vite, faute de connaître le comportement des équidés. Un convoi lourd est beaucoup plus imposant et fait plus de bruit. C'est donc d'autant plus important de prendre toutes ses précautions lorsqu'on est au volant d'un tel convoi. En campagne, il est fréquent que cavalier et tracteur se croisent. Soit le cavalier s'immobilise sur le côté dans un endroit adéquat, soit l'agriculteur s'arrête quelques secondes.

Même le plus calme des chevaux peut tout à coup avoir un comportement fougueux. On ne peut pas anticiper les réactions d'un cheval. C'est pour cela qu'il est important d'être vigilant lors d'un croisement avec un équidé. Mieux vaut prévenir que guérir.



Il est du devoir du cavalier de désensibiliser son cheval aux véhicules, puisqu'en croiser en balade est inévitable. Dans tous les cas, un comportement respectueux du conducteur envers le cavalier et sa monture favorise des rencontres sans encombre.

L'impact de la crise sanitaire sur l'équitation

Les activités à l'extérieur sont devenues de plus en plus appréciées durant la crise sanitaire. Les restrictions de voyage à l'étranger entraînées par la pandémie ont accru la densité de promeneurs et de cyclistes. En marge des entraînements dans les espaces dédiés, le cheval demeure un animal de terrain. L'augmentation de la fréquentation des espaces verts amène alors les différents usagers à se croiser plus souvent. Il est primordial que chacun anticipe et agisse en conséquence lors d'une rencontre. Un cavalier doit dépasser un randonneur au pas et avertir la personne devant elle. Du côté des piétons et des cyclistes, nous relevons aussi un manque de connaissances du comportement des chevaux et de la bonne attitude à adopter face à ces animaux. Nous avons quelques projets en route afin de vulgariser les bons gestes. Nous voulons expliquer aux différents promeneurs comment se côtoyer sans se mettre en danger l'un et l'autre. Un cycliste qui aimerait dépasser un cavalier doit ainsi faire signe de sa présence suffisamment tôt, afin que le cheval ne soit pas surpris. Il ne faut pas oublier que les chevaux sont des animaux de fuite.

Toutes les sociétés et organisations équestres sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller. N'hésitez pas à prendre contact, si vous faites face à un conflit. Au final, l'objectif est d'éviter de mauvaises surprises et de continuer à apprécier notre passion pour le cheval et l'équitation.